

Questions orales

● (1122)

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RECOUVREMENT DE PRESTATIONS VERSÉES EN TROP—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A la lumière du rapport du vérificateur général qui indique entre autres qu'en 1976 la Commission d'assurance-chômage aurait versé 95 millions de dollars en trop en prestations, le ministre peut-il expliquer comment la commission entend recouvrer ce montant sans brimer toutefois les droits des personnes qui étaient admissibles et quelles mesures seront prises à l'avenir pour mettre un frein à tant d'erreurs?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de mes professeurs de français et de l'honorable député, mais il faut que je réponde en anglais.

[Traduction]

Le vérificateur général a accompli un excellent travail à notre égard. Il a dit qu'il allait continuer de le faire. La Commission a d'ailleurs travaillé en étroite collaboration avec le vérificateur général. En fait, ce dernier n'a pas dit qu'il y avait eu des paiements en trop. Il a dit qu'il était possible qu'il y en ait eu, et qu'il fallait rendre plus rigoureux les mécanismes de contrôle. Certaines des recommandations du vérificateur général sont déjà en œuvre. Nous lui avons demandé d'apprécier les mesures que nous avons prises à l'égard des mécanismes administratifs ou de contrôle pour faire en sorte que notre système de contrôle devienne aussi parfait que possible. Nous ne voulons cependant pas augmenter le nombre d'heures-hommes requises pour répondre à toutes les exigences du vérificateur général qui souhaite en faire un système parfait.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES SUPPOSÉES FAIBLESSES DANS L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES DE FORMATION

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le rapport du vérificateur général signale aussi de nombreuses faiblesses dans l'administration des programmes des centres de la main-d'œuvre. Parmi ces faiblesses, il relève l'inefficacité de la formule principale, soit l'absence de vérification du nombre des personnes à charge indiqué par l'assuré et des paiements en trop effectués à cause d'un manque de contrôle de la présence de ceux qui suivent supposément des cours de formation par l'entremise d'un centre de la main-d'œuvre. Le ministre peut-il dire s'il compte prendre des mesures pour corriger ces faiblesses dans l'administration de services, ce qui représente tout de même 55 p. 100 des dépenses en contributions de son ministère?

[Traduction]

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le vérificateur général, fidèle à sa parole, a apprécié les mesures que le gouvernement a prises l'an dernier et a félicité le gouvernement de bien des mesures

[M. Cullen.]

qu'il avait prises. Il va sans dire qu'à la suite du rapport honnête et impartial qu'il a présenté, en ce qui concerne notamment mon ministère, nous allons nous attacher à ces points précis dont nous allons traiter un peu plus longuement lorsque nous comparaitrons devant le comité permanent des comptes publics. Je ne pense pas pouvoir donner toutes les réponses que souhaiterait obtenir le député durant la période des questions. Je puis cependant lui assurer que nous allons consacrer une très, très grande attention aux recommandations du vérificateur général.

[Français]

ON DEMANDE QU'UN PLUS GRAND NOMBRE DE COURS SOIENT DONNÉS POUR FORMER LES OPÉRATEURS DE MACHINES LOURDES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des centaines de personnes sont inscrites sur une liste d'attente de 18 à 24 mois pour suivre des cours de perfectionnement d'opérateur de machinerie lourde. Est-ce que le ministre se propose de recommander d'augmenter le nombre des centres où l'on dispense ces cours afin de donner surtout aux plus jeunes la possibilité de se qualifier comme opérateurs de machinerie lourde et d'avoir plus de chance d'obtenir un emploi?

[Traduction]

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, dans ce domaine, ce sont les provinces qui doivent prendre l'initiative. J'aimerais féliciter l'école de Turney Valley en Alberta. Il s'agit d'une école privée due à l'initiative d'un particulier qui n'arrivait pas à trouver suffisamment d'écoles et de professeurs stables ou de conducteurs de machinerie lourde. En réalité, il s'est inspiré du vieux système canadien fondé sur l'initiative privée et il a créé une excellente école. Je recommande cette initiative à toutes les provinces qui n'arrivent pas à caser tous leurs candidats aux cours de conducteurs de machinerie lourde.

* * *

L'OFFICE CANADIEN DU POISSON SALÉ

LES ALLÉGATIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE RISTOURNES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Après avoir étudié les comptes de l'Office canadien du poisson salé pour l'exercice 1976-1977, le vérificateur général a déclaré que l'organisme s'était incontestablement adonné à des pratiques commerciales d'une honnêteté douteuse en versant des dessous-de-table pour un montant total d'environ \$400,000. Une partie de cette somme a été versée à des comptes bancaires se trouvant ailleurs que dans le pays du bénéficiaire.

Étant donné que cet organisme relève directement du ministre des Pêches et de l'Environnement, donc du gouvernement, peut-on savoir si le gouvernement lui avait donné le feu vert à ce sujet? Le gouvernement compte-t-il punir le responsable en vertu de la loi sur l'administration financière? Le gouvernement est-il prêt à ouvrir les livres de l'Office et à révéler les noms des personnes qui ont reçu des dessous-de-table, afin de